

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ET

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

ANNEES 2023-2024-2025

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de l'Essonne, sis Hôtel du Département, boulevard de France, Evry-Courcouronnes, 91012 Evry cedex, représenté par Monsieur François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne ou son délégataire, dûment habilité par la Commission permanente du 2 juin 2025, dénommé ci-après le Département.

D'UNE PART,

ET

La Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, sise, 76 rue Saint Jacques – 91150 Etampes, représentée par son Président, Johann Mittelhausser, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire, nommée ci-après le bénéficiaire,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE :

Considérant la convention de partenariat triennale 2023-2025 au titre des Contrats territoriaux de développement culturel (CTDC) votée lors de la Commission permanente CP-2023-254 du 3 juillet 2023.

Considérant l'avenant n°1 à la convention de partenariat triennale 2023-2025 au titre des Contrats territoriaux de développement culturel (CTDC) votée lors de la Commission permanente CP-2024-102 du 22 avril 2024.

Considérant la suspension du dispositif au titre des Contrats territoriaux de développement culturel (CTDC) votée lors de l'assemblée départementale du 3 février 2025 ;

Considérant la situation financière dégradée du Conseil départemental en 2025.

Il est décidé de conclure d'un commun accord un avenant n°2 à la convention triennale 2023 décidant de la suppression du versement des subventions prévues pour les années 2024 et 2025

ARTICLE 1 : LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'article 2 de la convention de partenariat triennale est modifié comme suit :

Le Département de l'Essonne s'engage à attribuer une subvention d'un montant total de 73 500 € au bénéficiaire pour les années 2023, 2024 et 2025 décomposée de la manière suivante :

Subvention CTDC Contrat territorial de développement culturel			Totaux
2023	2024	2025	
73 500 € (*)	0	0	73 500 €

*Sommes déjà versées

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

L'article 3 de la convention de partenariat triennale est modifié comme suit :

La subvention totale accordée pour la période 2023-2025 s'élève à 73 500 € et sera versée selon les modalités suivantes :

Pour l'année 2023, la subvention s'élève à 73 500 € et a été versée lors de la signature de la convention par les parties.

Pour l'année 2024 : Au vue des contraintes budgétaires du Département en 2024, il a été décidé de ne pas verser la subvention pour l'année 2024.

Pour l'année 2025 : Au vue des contraintes budgétaires du Département en 2025, il a été décidé de ne pas verser la subvention pour l'année 2025.

ARTICLE 3 : RENONCIATION A RECOURS

Pour la signature du présent avenant, les parties déclarent expressément renoncer à tout recours judiciaire concernant les obligations et les engagements stipulés dans le présent contrat.

Cette renonciation s'applique à toutes les réclamations, actions ou demande de quelque nature que ce soit passées, présentes ou futures, relatives aux dispositions de la convention.

ARTICLE 4 : VALIDITE DES ARTICLES

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, les articles 4, 5, 6 et 7 de la convention triennale 2023-2025 deviennent caduques.

Les articles 8 et 9 de la convention triennale 2023-2025 restent inchangés et applicables.

Fait à Evry-Courcouronnes, le
En deux exemplaires originaux,

Pour la Communauté d'agglomération de
l'Étampois Sud-Essonne
Le Président,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la culture, des
sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Johann Mittelhausser

Sandrine Gelot

**CA ETAMPOIS SUD ESSONNE
 ANNEXE A LA CONVENTION**

CADRE LOGIQUE DU PROJET

Objectifs général(aux)	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Subvention départementale	Indicateurs
<p>Faire du rayonnement patrimonial un levier de développement et d'attractivité territoriale dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire</p>	<p>Création d'un équipement culturel structurant en sud Essonne pour relier l'urbain et la ruralité</p>	<p>Doter le territoire d'un équipement adapté à la valorisation de son territoire en matière culturelle.</p> <p>Poursuivre la sensibilisation et l'interaction avec les habitants.</p>	<p>1. Ouverture d'un nouvel équipement culturel.</p> <p>2. Valorisation des collections muséales (Expositions itinérantes, ateliers, actions avec les scolaires).</p>	<p>3 334 €</p>	<p>Nombres de visiteurs aux expositions,</p> <p>Nombres de participants aux ateliers</p> <p>Partenariats et projets avec les écoles du territoire</p>
	<p>Favoriser l'animation, la valorisation et le patrimoine par les habitants</p>	<p>Sensibilisation des habitants afin qu'ils s'approprient/ connaissent leur histoire, patrimoine, cadre de vie, l'environnement naturelle et paysager...</p> <p>Permettre la découverte d'artistes.</p>	<p>3. Réaliser une programmation de visites, d'expositions temporaires (dans et hors-les-murs) et un parcours art et sport</p> <p>4. Programmations en lien avec les partenaires, journées d'études, spectacles vivants valorisant le patrimoine du territoire</p>	<p>10 000€</p> <p>5 000€</p>	<p>Réalisation des évènements</p> <p>Nombres de participants aux actions, expositions...</p> <p>Federer les différents publics autour des actions.</p>

Objectifs général(aux)	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Subvention départementale	Indicateurs
<p>Développer l'attractivité culturelle du territoire en densifiant son maillage culturel</p>	<p>Déployer une programmation diversifiée et à destination de tous les publics</p>	<p>Surmonter les difficultés de mobilité inhérentes à un territoire rural.</p> <p>Créer une circulation des habitants à travers l'agglomération et d'un lieu culturel à l'autre.</p> <p>Créer des moments de convivialité, de découverte et d'approfondissement autour des spectacles, afin de renforcer le lien social et de contribuer à ouvrir les horizons culturels des habitants.</p> <p>----- ---</p> <p>Fidéliser les spectateurs récurrents / attirer de nouveaux spectateurs</p>	<p>1. Développer une programmation de spectacles vivants sur l'ensemble du territoire de la CAESE</p> <p>2. Renforcer les liens entre les habitants du territoire et la programmation de spectacles vivants</p> <p>3. Une programmation cinématographique « évènementielle » du CINETampes – cinéma d'art et d'essai</p> <p>4. Des Projections hybrides cinéma / spectacle vivant et Hors les murs du CINETampes – cinéma d'art et d'essai</p>	<p>28 333 €</p> <p>2 666 €</p> <p>3 000 €</p> <p>1 334 €</p>	<p>- Nombre de spectacles et de représentations réalisés chaque année.</p> <p>- Nombre et proportion de spectacles hors-les-murs.</p> <p>- Nombre de spectateurs accueillis sur l'ensemble des spectacles.</p> <p>- Nombre et proportion de spectateurs accueillis sur les spectacles hors-les-murs.</p> <p>- Nombre de communes accueillant des spectacles hors-les-murs.</p> <p>-----</p> <p>Nombre de cartes d'abonnement d'une année sur l'autre</p> <p>Réactions sur les publications des réseaux sociaux / réactions des spectateurs à la sortie des séances. (Notamment en remplissant les questionnaires de satisfaction)</p>

Objectifs général(aux)	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Subvention départementale	Indicateurs
<p>Développer l'attractivité culturelle du territoire en densifiant son maillage culture</p>	<p>Faire rayonner l'EAC sur le territoire</p>	<p>Développer et renforcer les pratiques artistiques des jeunes tout au long de leur parcours scolaire.</p> <p>Favoriser la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels</p> <p>Structurer les partenariats entre l'éducation nationale et le conservatoire</p> <p>Permettre et faciliter l'accès à des élèves en situation de handicap de pratiquer des disciplines artistiques.</p>	<p>5. La mise en œuvre d'un contrat d'Education Artistique et Culturelle sur le territoire</p> <p>6.Mise en place d'une Classe à aménagement d'horaires.</p> <p>7.Mise en place du dispositif l'orchestre à l'école.</p> <p>8. Enseignements artistiques pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>6 666 €</p> <p>3 333 €</p> <p>3 000€</p> <p>1 666 €</p>	<p>Nombre de jeunes participant aux ateliers.</p> <p>Questionnaire de satisfaction jeunes et encadrants.</p> <p>Retour des enseignants /éducation nationale</p> <p>Évaluation continue.</p> <p>Nombre d'élèves accueillis au sein des dispositifs</p> <p>Nombre de représentation dans l'année</p>

Objectifs général(aux)	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Subvention départementale	Indicateurs
Structurer et développer le réseau de lecture public en milieu rural	Entamer une réflexion sur l'opportunité de mutualiser des services et des missions du réseau de lecture public de la CAESE avec les bibliothèques associatives et municipales	Avoir une vision à long terme du développement du service de lecture publique sur le territoire	1. Réflexion sur la mutualisation des services via une étude d'opportunité pour structurer le réseau	1 000€	Etude réalisée
	Développer l'éveil à la lecture pour les tout petits et leurs familles (et professionnels petite enfance), familiarisation avec le livre	<p>Hausse des inscriptions et de la fréquentation des bibliothèques par les familles et les 0/6 ans.</p> <p>Hausse de la fréquentation par les assistantes maternelles et personnels petite enfance.</p> <p>Familiariser les tout petit avec les livres et la lecture.</p> <p>Développement des partenariats avec les services Petite Enfance et écoles maternelles, les professionnels de la petite enfance.</p>	2. L'éveil à la lecture (<i>Racontines</i> Animations découverte de jeux de société pour les tout-petits, rendez-vous familles et parentalité. Des ateliers de pratique, formations avec les professionnels de la petite enfance.)	1 334 €	<p>Augmentation du nombre d'accueils de groupes.</p> <p>Augmentation de la fréquentation des 0/6 ans et leurs familles.</p> <p>Fréquentation par les personnels petite enfance.</p>

Objectifs général(aux)	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Subvention départementale	Indicateurs
Structurer et développer le réseau de lecture public en milieu rural	Développer les possibilités d'accès aux ressources et de la programmation des bibliothèques auprès des publics empêchés et en situation de handicaps	Rendre plus accessibles les ressources des bibliothèques pour les publics empêchés	3. Adapter ses collections et animations pour les publics empêchés	1 334 €	Développement des collections adaptées Propositions d'actions culturelles adaptées
	Développer l'action culturelle dans les bibliothèques	Proposer une démarche participative autour de la littérature. Développement des publics. Création d'une communauté de lecteurs autour d'une œuvre et d'un univers artistique. Augmentation du nombre de lecteurs actifs.	4. Mise en place d'une Résidence d'auteur	1 000€	Nombre de participants aux rencontres. Progression de la fréquentation des rencontres et ateliers au cours des 3 années. Nombre d'inscrits
	Développer le sens critique et les connaissances scientifiques auprès d'un large public en invitant d'éminents spécialistes	Création d'un temps fort croisant Philosophie et sciences Augmentation de l'intérêt pour les conférences et pour les documents des bibliothèques Développement de la fréquentation par les lycéens et des partenariats avec les lycées du territoire	5. Développer les RDV des sciences et philo par la création d'un festival	500€	Festival opérationnel Fréquentation des conférences et des RDV Actions avec les lycées